

« Migrant » ou « réfugié » : quelles différences ?

Migrants ou réfugiés ? Le débat sémantique s'installe en Europe pour savoir comment qualifier les milliers de personnes qui arrivent quotidiennement sur les côtes méditerranéennes. Le premier terme est fustigé pour ne pas refléter la détresse de ceux qui, le plus souvent, fuient un conflit. Le média qatari Al-Jazira [a ainsi annoncé le 20 août](#) qu'il n'utilisera plus que le mot « réfugié » dans le contexte méditerranéen : *« Le terme parapluie "migrant" ne suffit désormais plus pour décrire l'horreur qui se déroule en mer Méditerranée. Il a évolué depuis ses définitions de dictionnaire, pour devenir un outil péjoratif qui déshumanise et distance. » (...)*

En droit international, le « réfugié » est le statut officiel d'une personne qui a obtenu l'asile d'un État tiers. Il est défini par une des conventions de Genève (*« relative au statut des réfugiés »*), signée en 1951 et [ratifiée par 145 États membres des Nations unies](#). (...) Est réfugiée toute personne qui a demandé l'asile et est reconnue par un État comme ayant fui son pays en raison de menaces sérieuses pour sa vie. Cette condition doit normalement être argumentée : le réfugié doit apporter à son État d'accueil la preuve de ces menaces. Ce statut peut être « perdu » si la situation dans son pays a changé, si la personne y est retournée volontairement ou encore si elle a changé de nationalité. (...)

Dans le cas spécifique des conflits généralisés (...), l'etl d'afflux massifs d'habitants fuyant des combats, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) reconnaît que *« la capacité de mener un entretien personnel d'asile avec chaque personne ayant traversé la frontière n'est pas suffisante (...) Il n'est nécessaire dans la mesure où, dans de telles circonstances, la raison de leur fuite est généralement évidente »*. Ces groupes sont alors dits réfugiés *prima facie*, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin d'apporter la preuve de persécutions. Dans [une note d'octobre 2013 consacrée à la Syrie](#), le HCR déclare donc qu'il reconnaît comme « réfugié » toute personne fuyant le pays et correspondant à des profils parfois très spécifiques (opposants, journalistes) mais aussi très larges : enfants pouvant être menacés par des actes de violence, femmes risquant d'être violées ou mariées de force, personnes appartenant à un groupe religieux ou un groupe ethnique... ce qui recoupe toute la population. (...) Seuls les individus reconnus comme ayant commis des actes de violence sont exclus de cette disposition.

Le [dictionnaire Larousse](#) définit un « migrant » comme toute personne qui effectue une migration, c'est-à-dire qui se déplace volontairement dans un autre pays ou une autre région *« pour des raisons économiques, politiques ou culturelles »*. *Le Petit Robert* restreint la raison de ces déplacements au fait de *« s'établir »*.

Dans les faits, les milliers de personnes ayant traversé la mer Méditerranée sont bien des migrants, car ils se sont déplacés d'un pays à un autre, même d'un continent à un autre. Parmi eux se trouvaient des personnes considérées comme réfugiés par le HCR (comme les Syriens). Les autres, de nationalités diverses, quittant un pays en développement pour chercher une vie meilleure en Europe, sont dits « migrants économiques » car *« ils font le choix du déplacement pour de meilleures perspectives pour eux et pour leurs familles »*, explique le HCR. Ce sont les migrants économiques qui sont généralement ciblés par les politiques dures en matière d'immigration. (...)

Malgré tout, considérant que la majorité des migrants traversant la Méditerranée *« viennent de pays en guerre ou en proie à des violences et des persécutions (Syrie, Afghanistan, Irak, Érythrée) »*, le HCR décrit le mouvement massif vers l'Europe comme *« une crise de réfugiés »*. Il utilise toutefois les deux termes, réfugiés et migrants, pour décrire la population dans son ensemble, assurant par exemple que, *« jusqu'à aujourd'hui, 292 000 réfugiés et migrants sont arrivés par la mer en Europe en 2015 »*. L'utilisation des deux termes est également le parti pris des organisations telles qu'[Amnesty International](#), [Human Rights Watch](#) ou encore [la Cimade](#) en France. Cette dernière fournit un accompagnement juridique aux migrants et tient, sauf exception, à privilégier le vocabulaire précis : des demandeurs d'asile peuvent être déclarés réfugiés en cas de réponse positive. **727 mots**

D'après Alexandre Pouchard, *Lemonde.fr*; « les décoteurs », 25 août 2015

Questions de compréhension

1. Lire le titre et le premier paragraphe. Quel est le thème de cet article ?
 - a. parler des tragédies humaines en Méditerranée
 - b. éclairer les lecteurs sur les mots employés par les médias
 - c. faire l'histoire des migrations en Europe

2. De quel genre de texte s'agit-il ?

- a. un point de vue
 b. une critique
 c. une information
 d. un résumé

3. D'après le contexte, donner au mot sa définition.

1. Fustiger		a. se décider pour ou contre
2. Fuir		b. battre à coup de fouet ; battre, fouetter ; critiquer vivement
3. Preuve (n.f.)		c. aspect, caractère
4. profil		d. se soustraire hâtivement à un péril, à une menace, à quelque chose ou à quelqu'un
5. parti pris		e. ce qui établit la vérité d'une proposition, la réalité d'un fait

4. Retrouver dans le texte, le mot ou l'expression synonyme :

- a. Terme : _____
 b. intimidations : _____
 c. être argumenté : _____

5. après la lecture, attribuer à chaque partie son titre

Titre	Paragraphes
Tous les migrants ne sont pas des réfugiés	§
Le choix de l'emploi des deux termes	§
Un débat sur les termes	§

6. Qui lance ce « débat » ? _____

7. Comment comprenez-vous l'expression « le terme parapluie » ?

- a. mot imprécis
 b. mot péjoratif
 c. mot incorrect

8. Pour comprendre les différences, cet article donne

- a. des faits
 b. des arguments
 c. des définitions
 d. des schémas

9. Que dit le texte ?

	Vrai	Faux
1. être réfugié est une qualité décrite par le droit international.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. pour l'obtenir il suffit seulement de faire une demande.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. le réfugié « prima facie » est la même chose que le demandeur individuel (la personne)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. la note d'octobre 2013 du HCR regarde les demandeurs d'asile de tous les pays en guerre ou en conflit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. toutes les personnes sont admissibles parce qu'elles viennent de zones de conflits.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. la migration est volontaire pour s'établir dans un autre pays.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. les politiques migratoires ne concernent pas les réfugiés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. les personnes qui traversent la Méditerranée sont appelés réfugiés et migrants par les principales organisations des droits de l'homme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. la déclaration de réfugié est consécutive à une demande d'asile et à l'examen du dossier personnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10. Cet article a pour but...

- a. de désavouer l'affirmation du média Qatari
- b. de critiquer l'emploi des termes par Amnesty International
- c. résumer le droit international

Pourquoi à votre avis ? _____

11. Dans le premier paragraphe, relever un connecteur qui annonce un exemple : _____

12. « il est défini », c'est

- a. passé composé
- b. voix passive

13. « l'il doit ». C'est... _____

14. Retrouver des énoncés qui utilisent a) « comment » b) « comme ».

Lequel permet de faire une comparaison ? _____

Lequel permet d'expliquer la manière, le procédé ? _____

Faites 2 phrase avec chaque mot.

15. Trouver les erreurs. Souligner ou encadrer le mot fautif.

- a. Il a prit le train à 8 heures.
- b. Les personnes que ont traversé la Méditerranée sont bien des migrants.
- c. Sont protégés les enfants pouvant être menacé par des actes de violence.
- d. Le statue de réfugié peut être perdu.
- f. Il a voyagé pour une semaine. Il est arrivé hier.
- g. Il est plus serviable d'aimable.

© sylvie pollastri 28 août 2015